

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 3 juillet 2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 149 000 € : 7 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 149 001 € et 200 000 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 250 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 300 000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 400 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 € et 500 000 € : 4.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Société SAS , PM IMMOBILIER au capital de 10000 € - Siège social : 51 COURS VICTOR HUGO - RCS SAINTES n° 952145548 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI17012023000000009 délivrée par CCI DE CHARENTE-MARITIME
Garant : GALIAN , 89, RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS